



NOTE DE PRÉSENTATION DU BP 2017 DE MACS

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2313-1 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, la présente note explicative de synthèse sera annexée au budget primitif adopté par délibération du conseil communautaire.

Le budget de l'année 2017 s'élabore dans un contexte de transition pour les finances des collectivités compte tenu des échéances électorales nationales et de la mise en œuvre des nouvelles compétences issues de la loi NOTRe, ainsi que des dépenses et transferts de charges y afférents.

BP 2017

Les grandes orientations du budget 2017 de MACS sont :

1. Une maîtrise notable des charges de fonctionnement, hors nouvelles dépenses générées par les transferts de compétences ;
2. Une fiscalité stable sans augmentation des taux ;
3. Un niveau d'investissement significatif ;
4. Le recours à l'endettement pour profiter des taux compétitifs et des effets de la renégociation des prêts de MACS.

La note de présentation du BP 2017 est découpée en deux parties :

- I - Présentation du budget principal
- II - Présentation des budgets annexes

I – BUDGET PRINCIPAL



A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Recettes :

En 2017, les recettes de fonctionnement consolidées sont évaluées à 36 351 459 €, soit une augmentation de 1% par rapport à 2016. Cette évolution est due au dynamisme du territoire qui se traduit sur les bases dont l'effet physique reste notable, la revalorisation décidée en loi de finances étant mesurée à 0,4% en dessous du niveau de l'inflation prévue à 0,8%.

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le bloc communal bénéficie en 2017 d'une diminution de moitié de la baisse initialement prévue de son enveloppe de dotation. En 2016, MACS a perdu 833 K€ sur sa dotation globale de fonctionnement. En 2017, malgré la diminution de moitié, nous tablons sur une baisse de l'ordre de 600 k€ pour la DGF de MACS. En effet, du fait de la création de nombreuses communes nouvelles qui voient leur DGF bonifiée, ainsi que de nouvelles communautés d'agglomération, l'enveloppe normée des dotations sera donc plus contrainte pour les autres EPCI, dont MACS, pour laquelle le périmètre et le statut n'ont pas évolué.

Sur la période 2013-2017, la dotation de MACS sera passée de 5,1 M€ à 2,5M€, soit une baisse de plus de 50%.

- Fiscalité

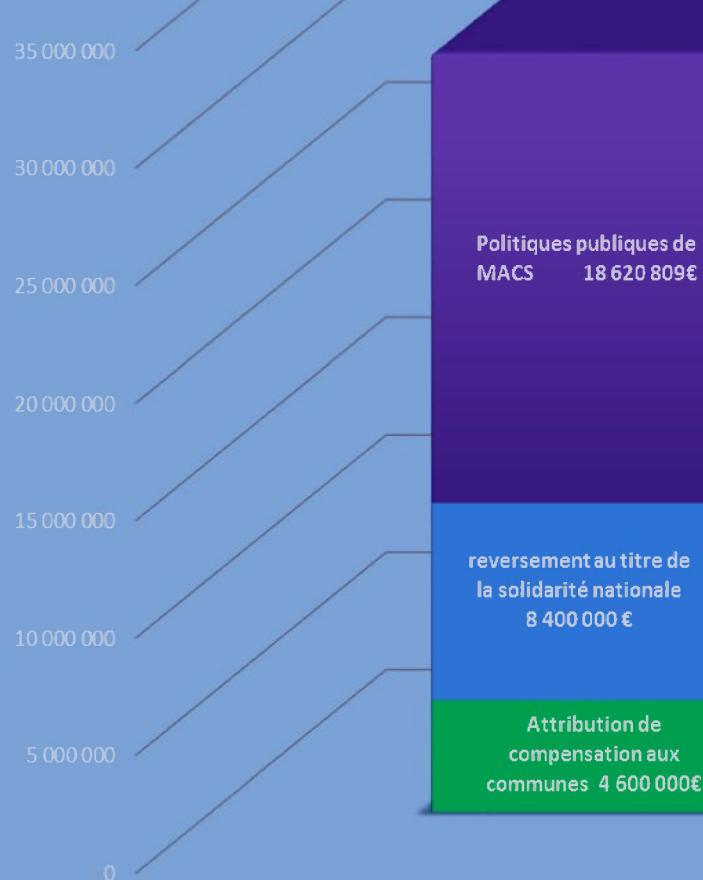
Une recette de 31 620 809 € est attendue pour l'année 2017 pour la fiscalité en tablant sur une hypothèse d'augmentation des bases de 2,4%. La revalorisation nominale prévue en loi de finances étant de 0,4%, il a été retenu une hypothèse, toujours ambitieuse de 2% d'augmentation physique. Elle tient compte du dynamisme du territoire, et ce malgré des recettes économiques en retrait en 2016 par rapport aux prévisions des services fiscaux du fait de la différence constatée entre les états 1259 et 1386. Sur ces différences, nous attendons des précisions sont attendues, car aucune explication probante ne peut être avancée à ce stade, l'activité des bases concernées en l'état des connaissances actuelles, subit de changements majeurs.

Ces recettes fiscales ne représentent pas une disponibilité globale pour MACS puisque 8 420 000 € sont reversés au titre de la contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et 4 600 000 € sont reversés au titre des attributions de compensation (AC).

La recette fiscale disponible pour porter les politiques publiques de MACS s'établira donc à 18 600 809 € en 2017, soit 58,82 % du produit perçu.



Répartition des recettes fiscales pour un produit attendu de 31 620 809€



Ces données sont conditionnées par le fait qu'en 2017, MACS ne soit toujours pas concernée par le prélèvement au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).



Fiscalité économique :

La recette prévisionnelle est estimée à 12 550 000 €.

Pour la cotisation foncière des entreprises (CFE), il est proposé un taux équivalent à celui de 2016, soit 25,90%, taux très compétitif par rapport aux EPCI de taille identique et proches du territoire de MACS.

Le produit de la fiscalité économique se décompose de la manière suivante :

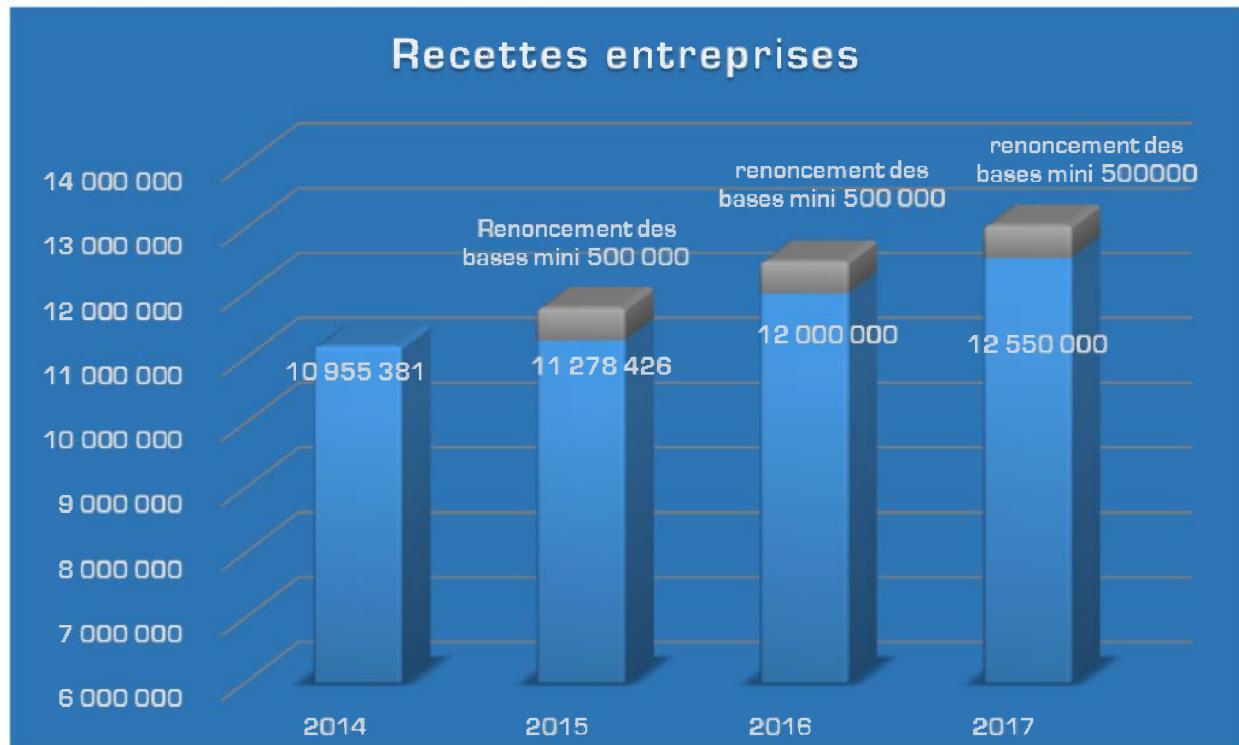
CFE : 8 300 000€

IFER : 250 000€

CVAE : 2 900 000€

TASCOM : 1 100 000€

MACS a fait le choix de ne pas délibérer pour augmenter le seuil plafond des bases minimales de CFE pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 €, ce qui représente une perte de produit pour MACS de plus de 500 000 € par an.





Fiscalité ménages :

La recette prévisionnelle est estimée à 19 070 000 €.

Après 3 années de lissage de la TEOM et de baisse corrélative de la fiscalité ménages, les taux 2017 de la fiscalité ménages seront inchangés par rapport à 2016. Ainsi ils s'établiront à 9,59% pour la TH, 4,62% pour la TFB, 16,10% pour la TFNB et 11,21% pour la TEOM.

TAXES	Pour mémoire Taux 2016	Proposition de taux 2017
Taxe d'Habitation	9,59%	9,59%
Taxe Foncière Bâti	4,62%	4,62%
Taxe Foncière non bâti	16,10 %	16,10%
TEOM	11,21%	11,21%

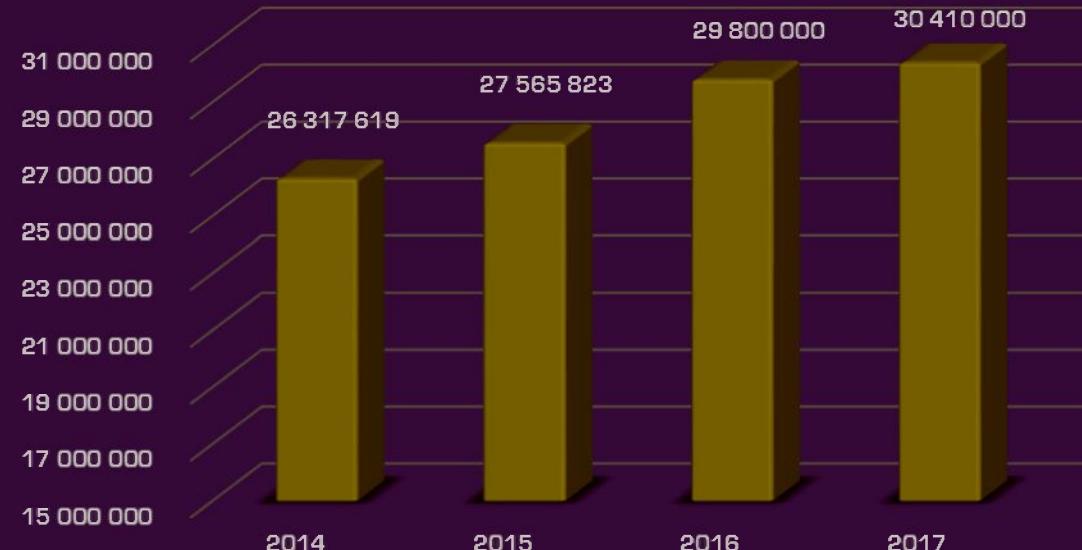
ÉVOLUTION DES TAUX DE FISCALITÉ MÉNAGES ENTRE 2013 ET 2017

TAXES	2013	2014	2015	2016	2017	Baisse des taux de 2013 à 2017
Taxe d'habitation	14,46%	12,68%	10,99%	9,59%	9,59%	-33,67%
Taxe foncière bâtie	6,97%	6,11%	5,30%	4,62%	4,62%	-33,67%
Taxe foncière non bâtie	24,29%	21,30%	18,46%	16,10%	16,10%	-33,67%

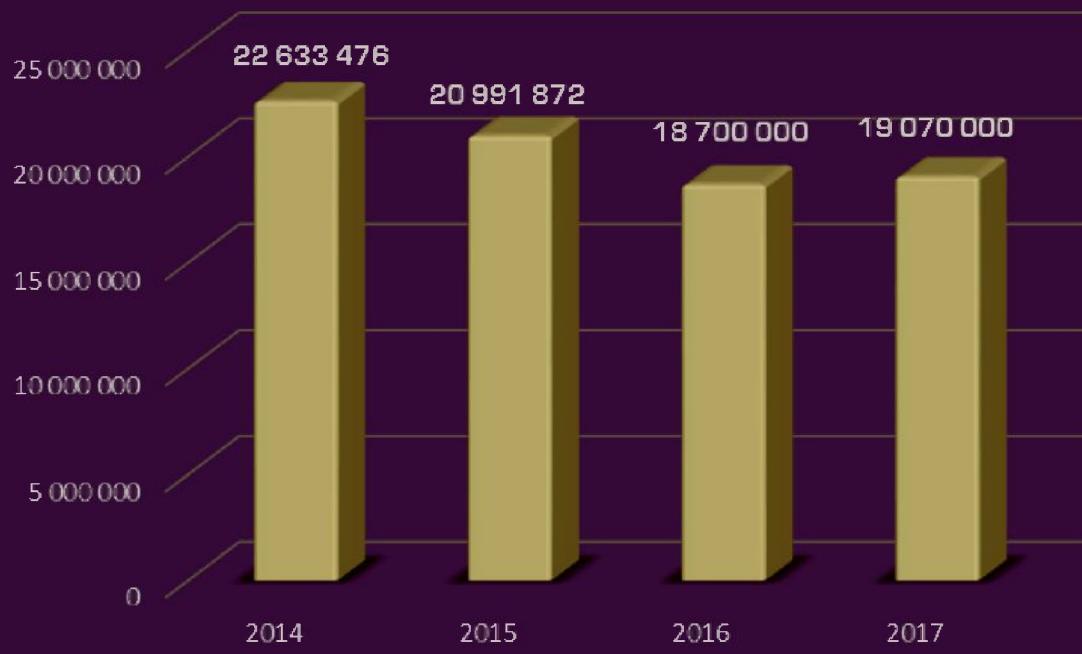


ÉVOLUTION DES RECETTES LIÉES À LA FISCALITÉ MÉNAGES ENTRE 2014 ET 2017

Recettes Ménages avec TEOM



Recettes Ménages sans TEOM





2) Dépenses :

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 36 351 459 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement/population DGF 2016 (87 159 habitants) sont de 355€/hab.

La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement, aussi bien sur le volet dépenses générales que sur le volet ressources humaines, permet à MACS de dégager une forte capacité d'autofinancement pour la section d'investissement. Ainsi, en 2017, l'autofinancement hors affectation du résultat sera de 2 831 009 €.

- Les charges à caractère général (chapitre 011) correspondent aux dépenses de fonctionnement des services. Ce poste regroupe l'ensemble des charges de gestion courante : les fluides, les locations, le petit matériel, les impôts et taxes, l'entretien et la maintenance du patrimoine, du matériel, l'entretien des voies et réseaux avec le marché d'enrobé à froid, de curage et de fauchage. Le montant inscrit est de 2 689 550 €. Ce poste est en diminution de 2,58% par rapport aux prévisions budgétaires de 2016, hors transferts de compétences. 63 400 € sont en effet ajoutés au titre des nouvelles compétences « tourisme » et « entretien des ZAE ». Ce chapitre représente 7% des dépenses de fonctionnement.
- Les dépenses de personnel (chapitre 012) progresseront de 3,12%, notamment pour tenir compte du GVT (glissement, vieillesse, technicité) et du besoin de renfort au service voirie pour accompagner la réalisation du PPI avec un poste de chargé d'opération travaux neufs. Malgré tout en 2017, avec un montant inscrit de 5 167 900 €, les dépenses de personnel resteront inférieures à 14% des charges de fonctionnement ; soit nettement inférieur aux ratios d'EPCI similaires souvent supérieurs à 20% voire 25%.
- Les atténuations de produits (chapitre 014), dont le montant total est de 13 020 000 €, soit 36% des charges de fonctionnement, sont composées des versements de fiscalité aux communes (attribution de compensation) pour 4 600 000 €, en diminution compte tenu du transfert de compétences en matière de tourisme et de ZAE, et du versement au fonds national de garanties individuelles de ressources (FNGIR) pour 8 420 000 €.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 7 762 000 €, soit 21% des dépenses de fonctionnement. Ces charges comprennent notamment :
 - Les subventions d'équilibre aux budgets annexes pour 3 028 970,56 € :

Budget Pôle Culinaire :	150 516,87€
Budget Aygueblue :	1 835 310,68€
Budget Transport :	448 677,01€
Budget Déchets-Environnement :	594 466,00€
 - La subvention d'équilibre au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour 930 000 €.



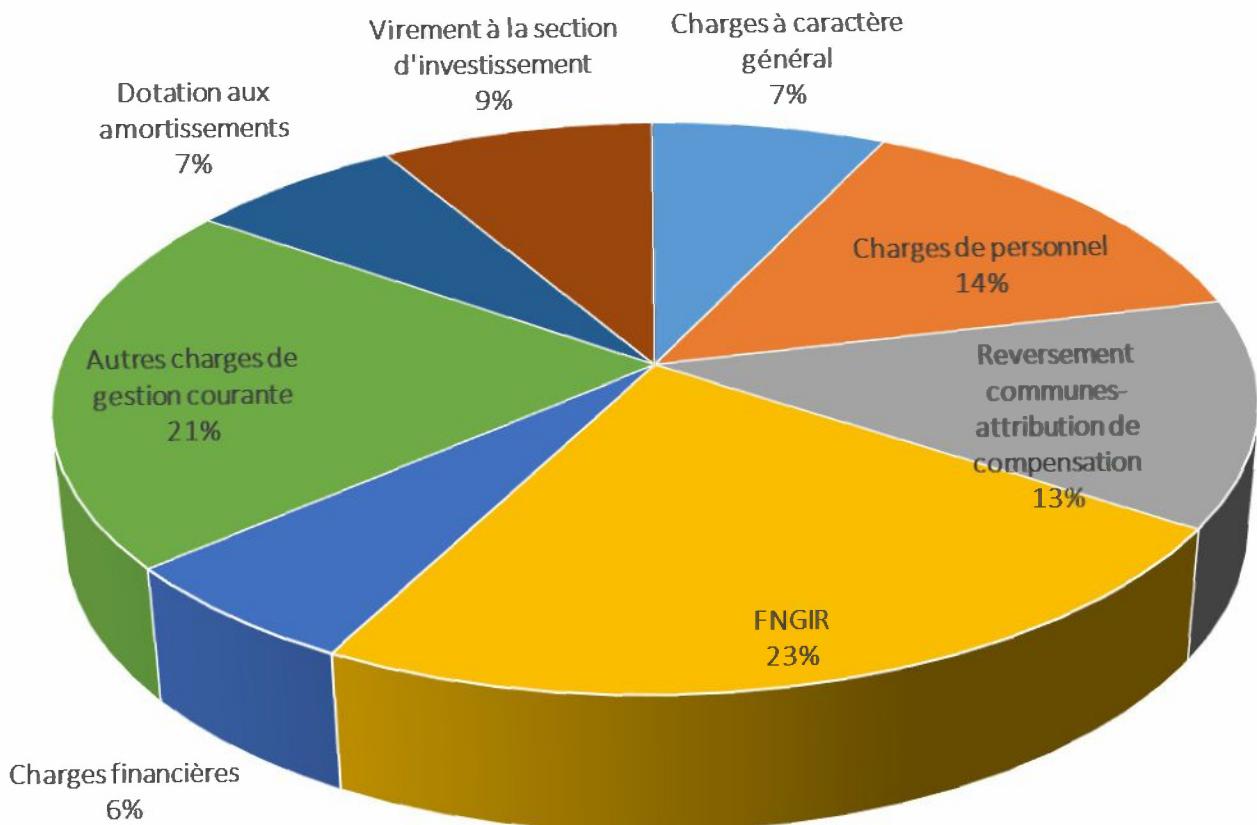
- La contribution de MACS aux organismes de regroupement, aux communes membres et aux associations du territoire s'élève à 4 056 160 €, en augmentation par rapport à 2016 du fait de la participation à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI). Ces charges nouvelles seront partiellement compensées par les attributions de compensation aux communes qui seront ajustées du fait des transferts de compétences issues de la loi NOTRe.

ORGANISMES	MONTANT 2015	MONTANT 2016	MONTANT 2017
Conservatoire des Landes	695000	797 000	760 000
IGECOM 40	24 000	22 800	22 800
ADACL	13 500	13 500	15 500
GIP Littoral	13 500	13 500	13 500
Syndicat mixte Landes Océanes	119 235	96 000	123 450
Syndicat mixte Atlantisud	384 180	247 698	270 000
Syndicat mixte Pédebert	65 520	19 000	20 910
Contributions EPFL	560 000	555 000	560 000
Subvention CIAS	979 234	900 000	930 000
Subventions aux communes pour protection stationnements illicites des GDV	20 000	20 000	20 000
Subventions aux associations	603 000	610 000	1 455 000 (dont Office de Tourisme intercommunal : 780 000€)
Rythmes scolaires	51 212	Prévu au chapitre charges à caractères général	Prévu au chapitre charges à caractères général

- Les intérêts de la dette (chapitre 66) s'élèvent à 800 000 €, en diminution par rapport à 2016 du fait du désendettement de MACS en 2015 et 2016. Afin de profiter de la baisse des taux, un réaménagement de la dette est en cours. Les indemnités de remboursement anticipé découlant de ce réaménagement sont estimées à 1,3M€, largement compensées par le gain sur le différentiel de taux sur la durée des prêts. Ainsi, le gain pour MACS de la renégociation, hors indemnité actuarielle, est évalué à près de 3 M€. Ce montant est lié à une hypothèse d'évolution des taux plafonnés à 2,5% en 2017, 3,5% en 2018 et 4% à partir de 2019 pour les futurs emprunts souscrits.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 171 000 €, dont 170 000 € d'aides supplémentaires aux entreprises.
- Les dotations aux provisions (chapitre 68) sont de 10 000 €.
- Un montant de 200 000 € est inscrit au titre des dépenses imprévues.
- Les dotations d'amortissement (chapitre 042) évoluent au rythme des nouveaux investissements et sont évaluées en 2017 à 2,4 millions d'€.



REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017



- Quelques ratios budgétaires et financiers :

Les écarts entre 2016 et 2017 s'expliquent essentiellement par les dépenses liées à l'OTI et le remboursement exceptionnel des emprunts :

Ratios	2016	2017 hors charges liées à l'OTI et aux indemnités de remboursement anticipé	2017 avec charges liées à l'OTI et aux indemnités de remboursement anticipé
Dépenses de fonctionnement par habitant	340€ par habitant	331€ par habitant	355€ par habitant
Produit des impositions directes par habitant	360€ par habitant	365€ par habitant	365€ par habitant
Epargne brute: recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement	6 447 280 €	6 579 009 €	4 599 009 €
Epargne nette: épargne brute - remboursement en capital de la dette	3 611 280 €	3 962 009 €	1 982 009 €
Capacité de désendettement: encours de la dette au 1er janvier/épargne brute	3,75 années	3,31 années	4,74 années
Taux d'autofinancement: épargne brute/opérations d'investissement	37%	35%	25%
Taux d'épargne brute: épargne brute/recettes réelles de fonctionnement	18,28%	18,53%	12,95%
Encours de la dette par habitant	282€ par habitant	250€ par habitant	250€ par habitant
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	68,80%	61,14%	61,14%



B– SECTION D’INVESTISSEMENT

1) Dépenses

Les dépenses d’investissement 2017 s’élèvent à 23 485 628 €, ce qui représente un effort important de MACS pour soutenir l’activité économique locale et continuer à jouer son rôle d’aménageur du territoire en termes de voirie, de logement, d’économie, de pistes cyclables et de numérique.

Pour information, le total des restes à réaliser, dépenses 2016 : 4 312 020 €

BP 2017

Développement économique-Tourisme-Emploi

Panneaux signalétiques dans les Zones d’activités économiques	793K€
Entretien des ZAE communautaires	(dont 18K€ en restes à réaliser)
Espace ressource	
Participations syndicats mixtes	
Pépinière Pédebert	

Opération numérique

Tablettes (acquisition pour renouvellement de tablettes, accessoires divers)	1 638K€
Numérique-investissement : bornes WIFI mairies+MACS+écoles	(dont 70K€ en restes à réaliser)
Infrastructure numérique-THD	
TNI : acquisition de TNI, refonte câblage école	
Matériel informatique	

Culture et sport

Pôle sport : travaux Soustons+ études pour Capbreton et Tyrosse	645 K€
	(dont 45k€ en restes à réaliser)

Voirie

PPI voirie	9 419 K€
Délégation de maîtrise d’ouvrage	(dont 2 291K€ en restes à réaliser)
Signalisation verticale et horizontale	
SIG	

Pistes cyclables

3 439 K€
(dont 982K€ en restes à réaliser)

**Urbanisme Logement**

Etudes pour aménagement urbain

SCOT et PLUI

PLH – Logements

Acquisition terrain du PEM Tyrosse

Acquisition terrain fonds du lac Hossegor à EPFL

1 530 K€

(dont 362K€

en restes à réaliser)

Fonds de concours (aides aux communes)

Fonds de concours « équipements sportifs »

Fonds de concours solidaires

Fonds de concours pour salle des Bourdaines

871 K€

(dont 231K€

en restes à réaliser)

Bâtiments et terrains

Centre technique

Futur siège

Budget patrimoine- bâtiment et entretien terrains des gens du voyage

2 356 K€

(dont 109K€

en restes à réaliser)

Acquisition de matériels divers

Mobilier

Matériel divers pour tous les services

Acquisition de véhicule

Panneaux de communication

344 K€

(dont 204K€

en restes à réaliser)

Budget participatif**150 K€****Remboursement du capital des emprunts****2 300 K€****TOTAL Restes à réaliser 2016 + BP 2017 (opérations d'investissement et remboursement capital d'emprunt)****23,485 M€**



2) Recettes

Pour information total des restes à réaliser, recettes 2016 : 1 495 K€

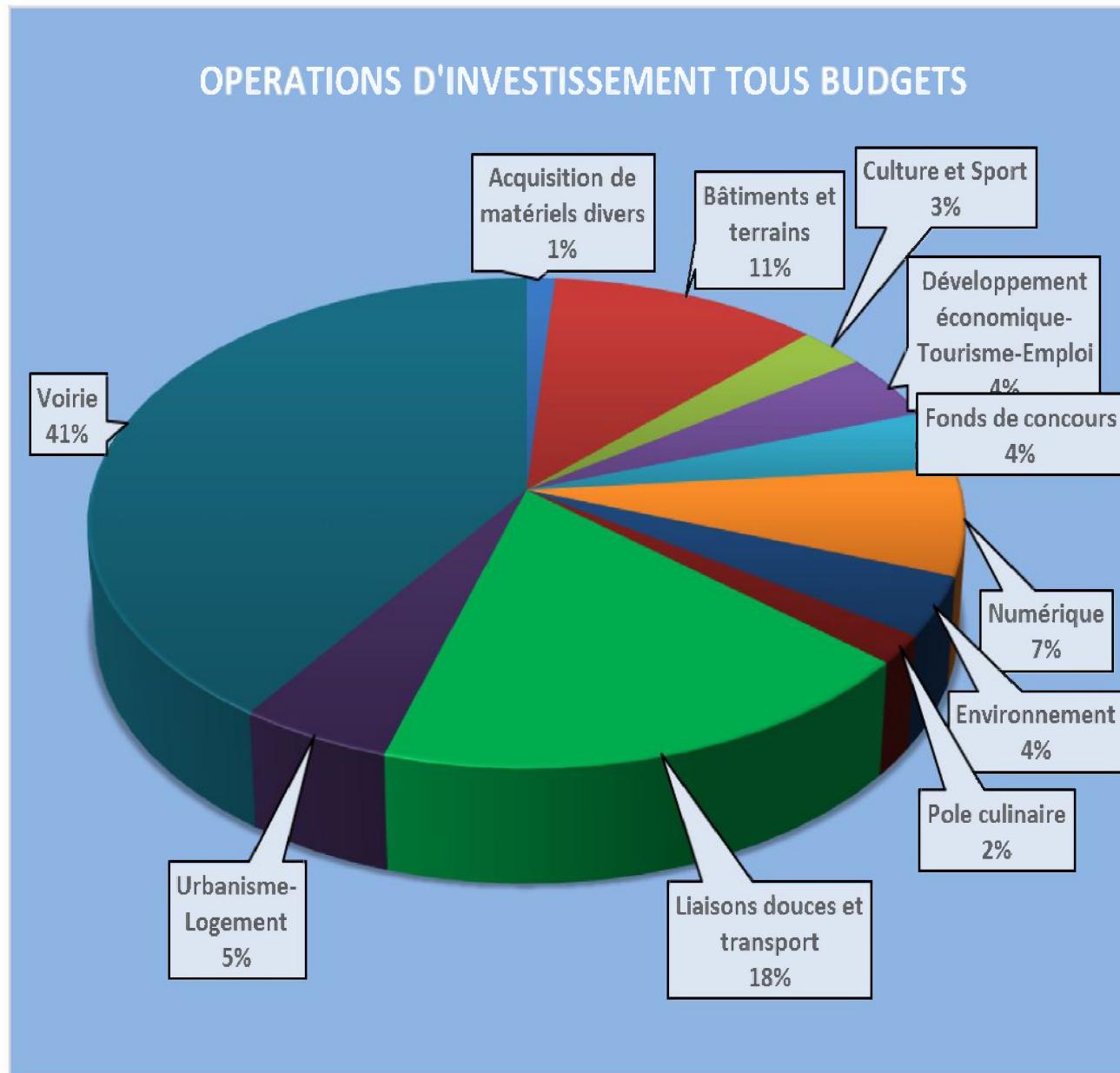
BP 2017

FCTVA	3 600 K€ (dont 300K€ en restes à réaliser)
Dotations aux amortissements	2 400 K€
Ventes de terrains	1 300 K€
Subventions Etat (FSIPL et fonds pour la transition énergétique)	754 K€ (dont 269K€ en restes à réaliser)
Subventions Conseil Régional	626K€ (dont 480K€ en restes à réaliser)
Subventions 1% paysage	235 K€
Subventions des Communes (aménagements travaux de voirie)	906 K€
Subventions du Conseil Départemental	334 K€ (dont 194K€ en restes à réaliser)
Montant emprunt prévisionnel	3 110 K€
Remboursements communes travaux hors compétence	325K€ (dont 253K€ en restes à réaliser)
Virement de la section de fonctionnement	2 831 K€
Autofinancement	7 064 K€
TOTAL Restes à réaliser 2016 + BP 2017	23,485M€



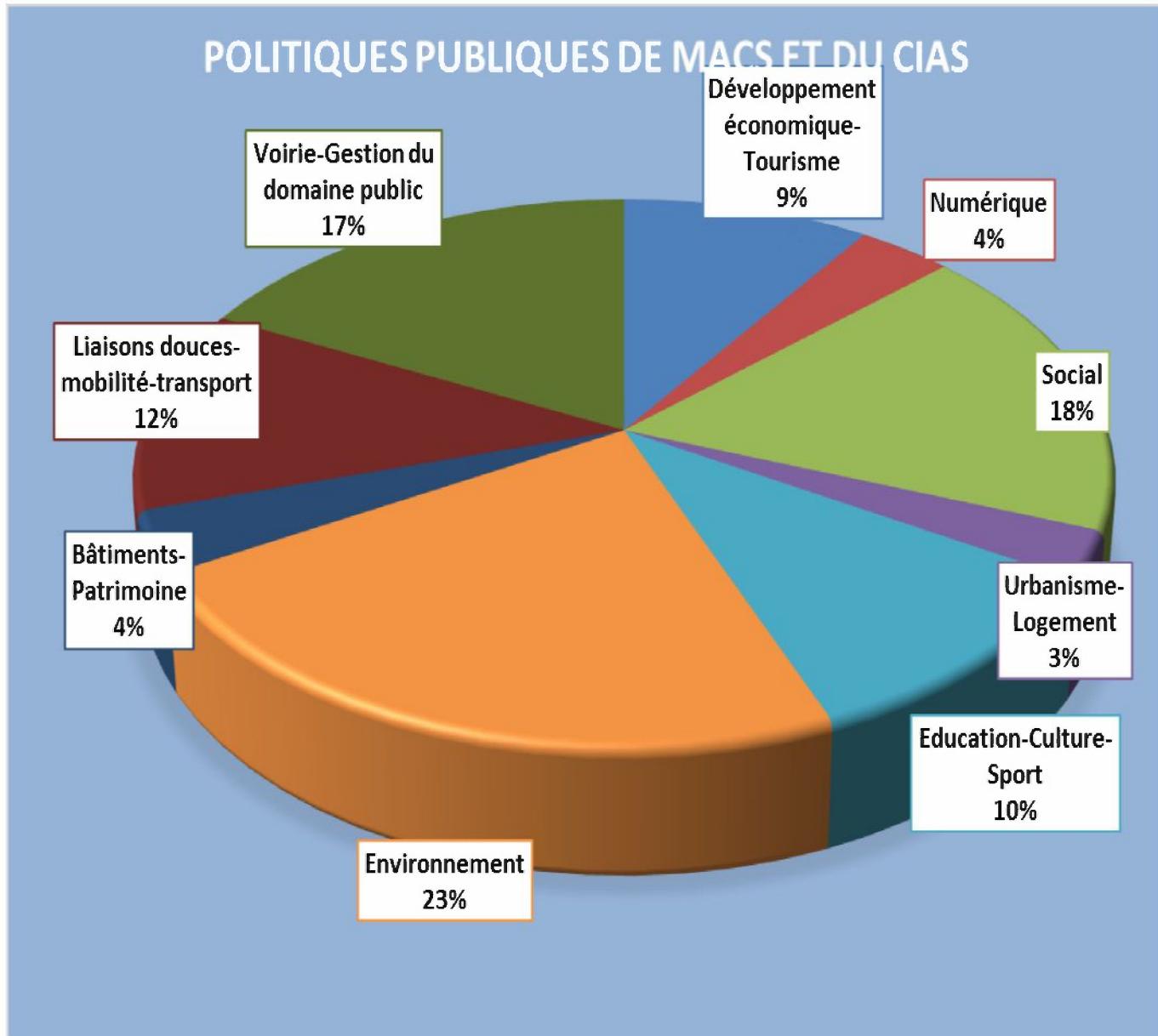
Répartition des politiques d'investissement :

Afin de donner une représentation synoptique de l'action de MACS, toutes les dépenses d'investissement réalisées sur l'ensemble des budgets ont été regroupées pour représenter les sommes allouées à chaque politique publique en investissement.





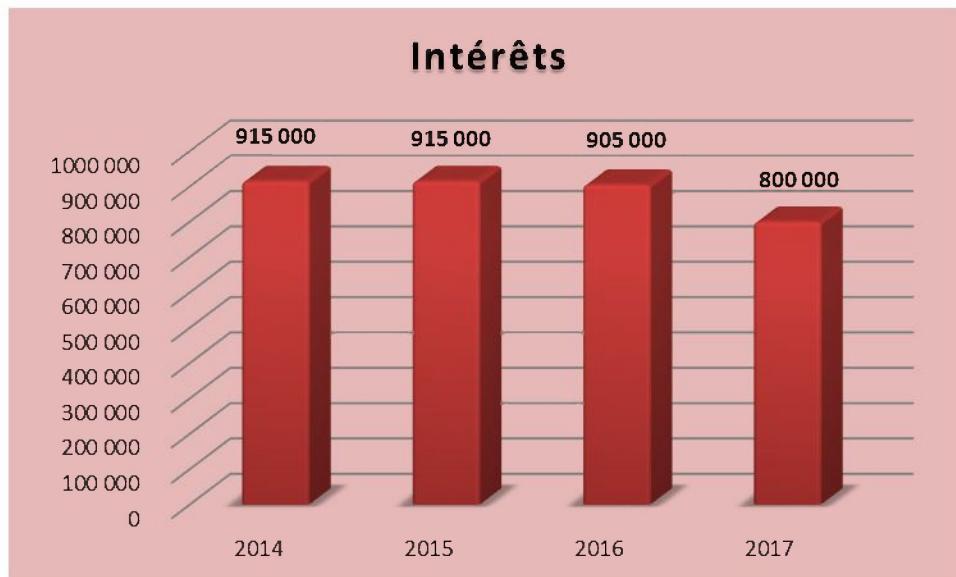
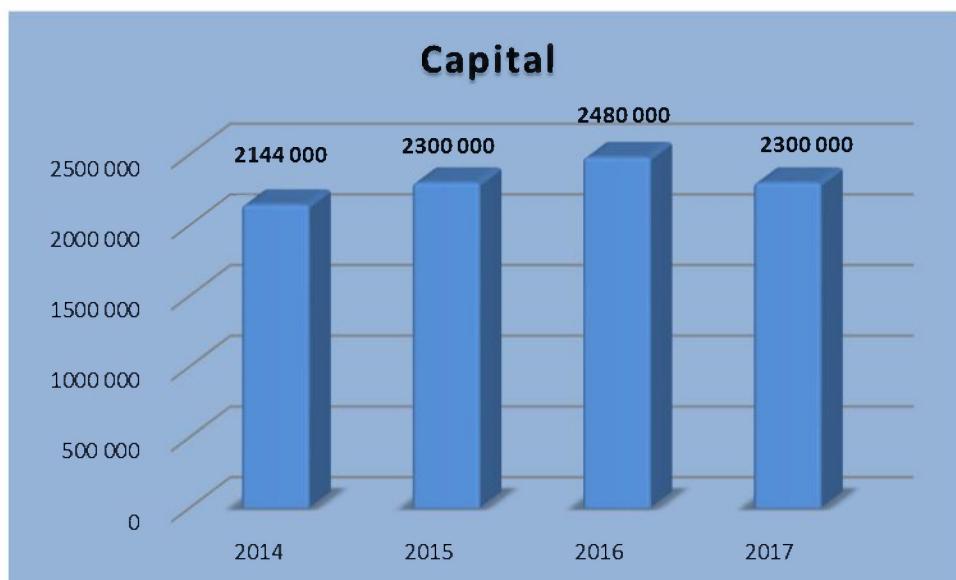
Afin de donner une représentation synoptique de l'action de MACS, ont également été regroupées toutes les dépenses réalisées sur l'ensemble des budgets, y compris le CIAS, pour représenter les sommes allouées à chaque politique publique en fonctionnement et en investissement.





Les taux d'intérêt devraient remonter en 2017, ce qui valide la stratégie de renégociation de MACS qui permet de garantir dans la durée des taux pour la dette au niveau de ceux de 2016, soit entre 1,15% et 1,27% pour les prêts renégociés. Près de la moitié des prêts sera renégociée en 2017, les autres étant arrivés à maturité. La durée de vie moyenne de la dette de MACS, avant renégociation, était de 6,38 ans. Cette durée de vie qui correspond au temps nécessaire pour rembourser 50% du capital restant dû, était très courte. L'idée consiste donc dans la renégociation, d'une part à faire passer en moyenne cette durée de vie à 9,15 ans pour lisser le remboursement en capital, et d'autre part à figer les taux à des niveaux inférieurs à 1,30% pour bénéficier des conditions de crédits actuels. Ainsi, en tablant sur une hypothèse de remontée progressive des taux pour atteindre une valeur stable à 4% en 2019, le gain de la renégociation s'établirait autour de 3 millions d'euros hors indemnité actuarielle.

Evolution de l'annuité d'emprunt de 2014 à 2017 :



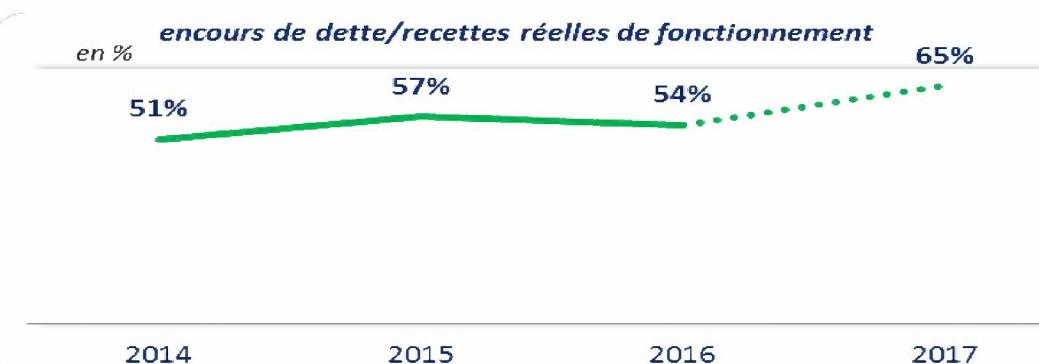


Evolution de l'encours de la dette 2014 à 2017 :

Dans le cycle de l'investissement, les années 2014 et 2015 ont été des années d'étude et d'élaboration du PPI voirie, pistes cyclables, des programmes liés aux pôles sportifs, du PLH... A partir de 2016 et de façon encore plus marquée en 2017, la réalisation des investissements annoncés pour le mandat va s'intensifier. L'encours de la dette de MACS suit cette évolution du cycle des investissements. Après une diminution en 2015 et 2016, l'encours de la dette va augmenter en 2017 pour financer le programme ambitieux, en complément de l'autofinancement.



Evolution de la capacité de désendettement de MACS entre 2014 et 2017 :





II – BUDGETS ANNEXES

A- Budget Annexe Pôle culinaire

Pour rappel, ce budget annexe a été créé en 2015.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 431 494.83 €, elles se décomposent de la façon suivante :

Charges à caractère général : 2 440 400 € dont 1 700 000 € pour l'alimentation

Charges de personnel : 1 595 000€ soit une augmentation de 1% par rapport à 2016 correspondant uniquement au GVT

Charges de gestion courantes : 5 000€

Charges financières : 55 000€

Titres annulés sur exercices antérieurs : 500€

Dotations aux amortissements : 220 000€

Dépenses imprévues : 50 000€

Virement à la section d'investissement : 65 594.83 €

En section de fonctionnement, les produits issus de la vente de repas (3 926 000 €) permettent de couvrir les dépenses liées à l'exploitation, hors amortissement du bâtiment et participation au portage des repas couvert par une subvention d'équilibre du budget principal de 150 494.83 €.

Les autres recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Excédent reporté : 350 000 €

Remboursements sur rémunérations de personnel : 5 000 €

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 632 094,83 € (dont 5 100 € en restes à réaliser) et se décomposent de la façon suivante :

Achats de matériels : 355 100 € (5 100 € en restes à réaliser), dont 160 000 € pour le remplacement de la pompe à chaleur

Etudes pour extension du bâtiment : 80 000 €

Remboursement du capital des emprunts : 87 000 €

Résultat reporté : 109 994,83 €

Ces dépenses seront couvertes en recettes par du FCTVA et par autofinancement (report d'excédents, amortissements) :

FCTVA : 65 000 €

Amortissements : 220 000 €

Virement de la section de fonctionnement : 65 594.83 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2016 : 281 500.00 €



B- Budget Annexe Mobilité-Transport

Pour rappel, ce budget, créé en 2014, relève de la nomenclature comptable M43. Il est assujetti à la TVA (non récupération du FCTVA).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 404 266,44€ ; elles se décomposent de la façon suivante :

Charges à caractère général (chapitre 011) : 49 500 €

Charges de personnel (chapitre 012) : 120 000 €

Charges de gestion courantes (chapitre 65) : 1 770 000 € (participation à Trans-Landes)

Virement à la section d'investissement : 424 766,44 €

Dépenses imprévues : 10 000€

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 404 266,44 € ; elles se décomposent de la façon suivante :

Transport de voyageurs : 40 000 €

Versement transport : 1 654 000 €

Autres subventions d'exploitation : 11 500 €

Virement du Budget principal : 448 766,44 €

Excédent de fonctionnement reporté : 250 000 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 071 466,44 € (dont 120 000 € de restes à réaliser 2016), elles se décomposent de la façon suivante :

Déficit antérieur reporté : 261 466,44 €

Installations, aménagements et travaux divers : 810 000 € (dont 120 000 € en restes à réaliser) :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'optimisation du réseau viaire
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des études de mobilité et de circulation
- Etude Yego plages
- Poteaux et aménagements d'arrêt de bus

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 071 466,44€ (dont 320 000 € de restes à réaliser) ; elles se décomposent de la façon suivante :

Subventions de l'Etat : 320 000 € (restes à réaliser 2016)

Amortissements : 20 000 €

Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement : 306 700,00 €

Virement de la section de fonctionnement : 424 766,44 €



C-

D-

E-

F- Budget Annexe Gestion des déchets-Environnement

Pour l'année 2017 les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 12 016 270 € ; elles se décomposent de la façon suivante :

- Charges à caractère général : 126 770 €
- Charges de personnel : 100 000 €
- Charges de gestion courantes : 11 753 000 € (dont la participation au SITCOM pour 11 532 000 M€ (+4,8%) et la participation aux syndicats mixtes de rivières et milieux naturels pour 218 000 € (SM Rivière Côte-Sud, SM Rivières du Marensin et du Born, SM de gestion des milieux naturels, SM du Bas Adour).

La participation payée au SITCOM est revalorisée de 4,82% en 2017 par rapport à 2016 pour couvrir les coûts de construction de la nouvelle usine, la collecte et le traitement des déchets et le besoin de reconstitution d'une capacité d'investissement pour d'autres dépenses (déchetterie, renouvellement de la flotte de véhicules et sécurisation des sites). En 2017, le SITCOM souhaite développer une stratégie de diversification des recettes en accueillant des tonnages de Canopia, en renégociant les marchés de vente de matières et en augmentant la production d'énergie. Ces démarches devraient permettre de stabiliser à terme l'indexation des participations en élargissant l'assiette des recettes.

Ces dépenses de fonctionnement seront couvertes par les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 11 340 000 €, dont le taux sera inchangé à 11,21 %, et des subventions de l'ADEME pour Renomacs à hauteur de 81 804 €. La subvention d'équilibre du budget principal sera portée à 594 466 €.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 1 044 150,84€ (dont 72 000 € en restes à réaliser) ; elles se décomposent de la façon suivante :

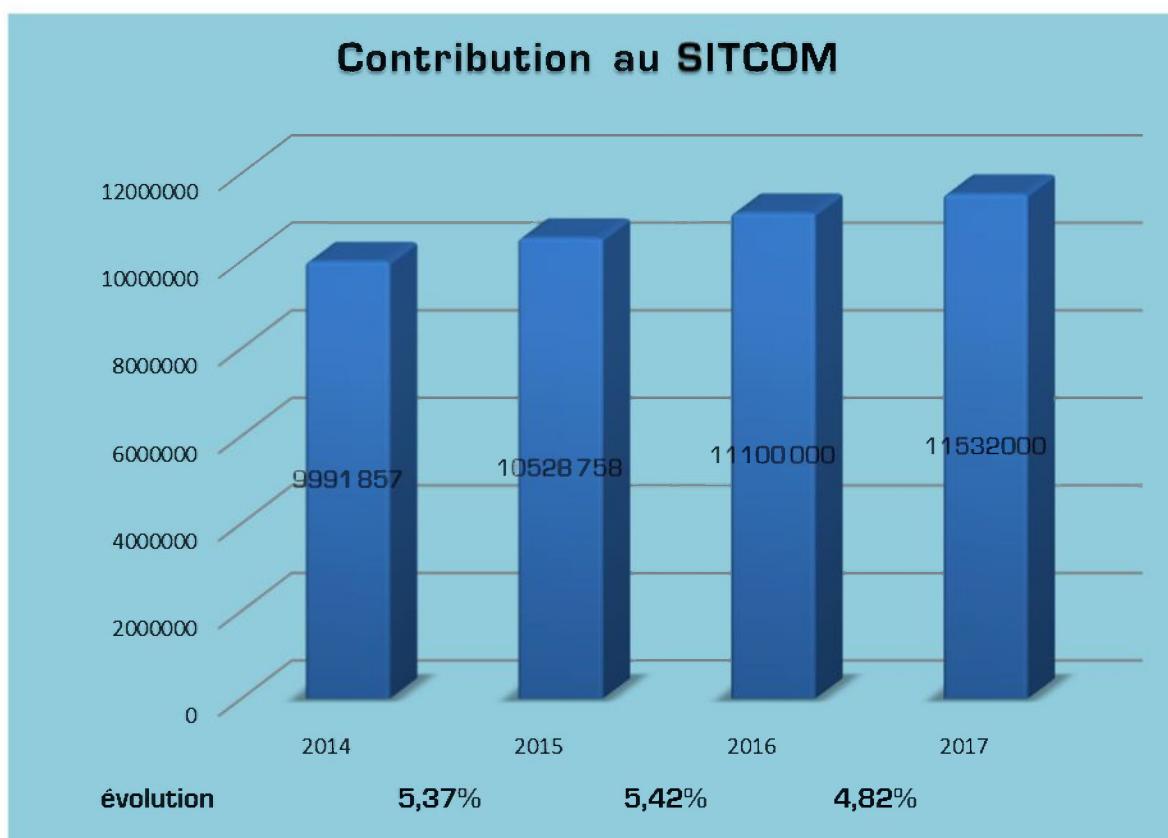
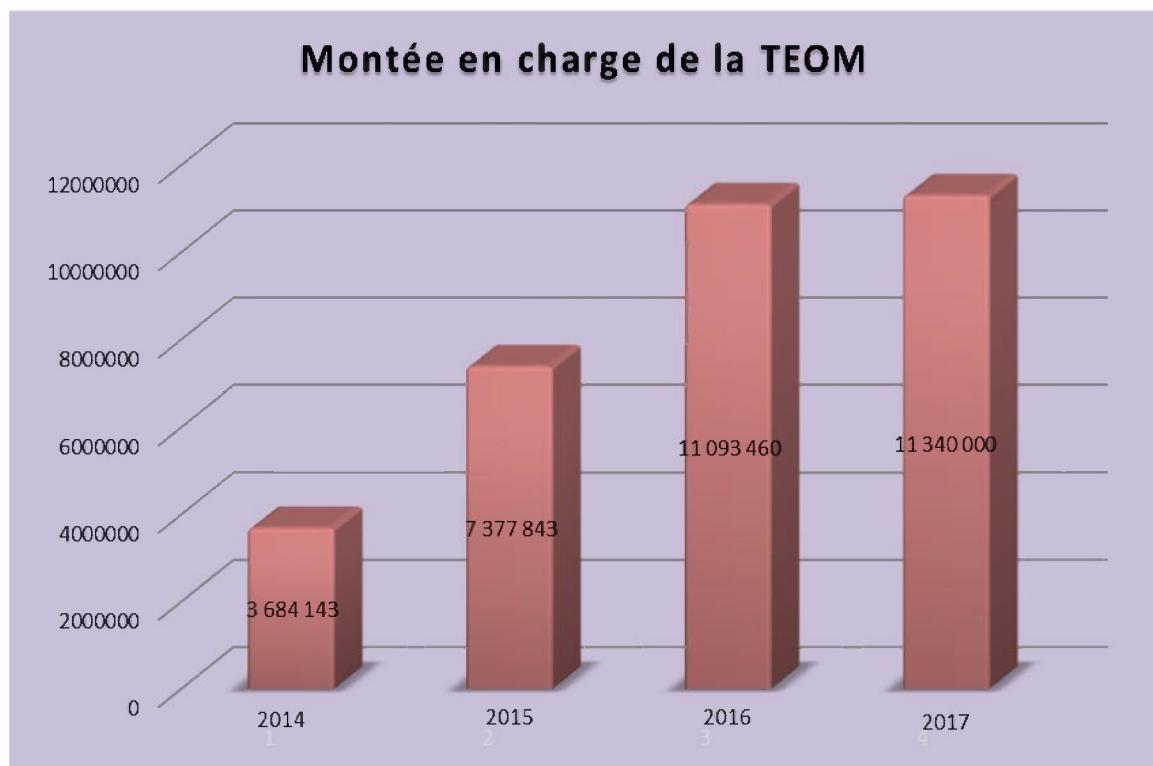
- Participations au syndicat naturel et syndicat de rivières: 55 000 €
- Fonds de concours Transition Energétique : 250 000 €
- Subventions Renomacs : 80 000 €
- Etudes et Travaux d'économie d'énergie sur bâtiment : 330 000 €
- Titres de participation : 50 000 €
- Etudes GEMAPI : 50 000 €

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par des recettes qui se décomposent de la manière suivante :

- FCTVA : 40 000 €
- Subventions de l'Etat : 508 000 €
- Subventions de la Région : 29 000 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 172 000.00 €
- Amortissements : 6 500 €
- Emprunt : 288 650.84 €



ÉVOLUTION DU PRODUIT DE LA TEOM ET DE LA CONTRIBUTION AU SITCOM ENTRE 2014 ET 2017





G- Budget annexe Aygueblue :

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 1 948 345.82 € ; elles se décomposent de la façon suivante :

- Charges à caractère général : 110 000 €
- Charges financières: 420 000 €, dont 110 000 € d'indemnité de remboursement anticipé dans le cadre du réaménagement de la dette.
- Participation délégataire Vert Marine: 583 000 €
- Amortissement : 320 000 €
- Virement à la section d'investissement : 475 345.82 €
- Dépenses imprévues : 40 000 €

Ces dépenses de fonctionnement seront couvertes par les recettes suivantes :

Résultat reporté : 100 000 €

Produits de gestion courante : 1 848 345.82€, dont 1 835 345.82€ correspondant à la subvention d'équilibre du budget principal.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 1 559 245,82€ (dont 167 000 € en restes à réaliser). Le centre aquatique aura 9 ans en 2017. Certaines dépenses d'entretien et d'amélioration du bâtiment s'imposent, et se décomposent de la façon suivante :

Remboursement du capital de l'emprunt : 770 000 €

Frais d'études et travaux : 431 800 €, dont 167 000 € en restes à réaliser (boule à vagues, ballon d'eau chaude)

Résultat reporté : 357 445,82 €

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par des recettes qui se décomposent de la manière suivante :

Virement de la section de fonctionnement : 475 345.82 €

Amortissements : 320 000 €

FCTVA : 35 000 €

Excédents de fonctionnement capitalisés : 728 900.00 €



H- Budgets Annexes des Zones d'activités économiques de MACS :

Il existe 9 budgets annexes de ZAE de MACS :

- **La ZAE de MACS à Josse**

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 179 304,93€

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 154 380,64€

- **La ZAE de MACS à Magescq**

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 3 275 281,36€

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 2 464 112,72€

- **La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 2**

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 131 091,04€

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 99 091,04€

- **La ZAE de MACS à Saint Vincent de Tyrosse Terreblanque**

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 751 261,75€

- **Section d'investissement (dépenses et recettes) : 672 483,50€**

- **La ZAE de MACS à Capbreton**

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 1 616 394,96€

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 1 903 725,09€

- **La ZAE de MACS à Soustons**

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 70 849,32€

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 76 698,64€

- **La ZAE de MACS à Saubrigues**

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 165 406,41€

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 292 758,82€

- **La ZAE de MACS à Bénesse-Maremne**

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 1 732 587,16€

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 1 523 481,32€

- **La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 3**

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 81 373,61€

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 98 347,22€